



D.2018.12.12.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

4 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITES**4.2 – Covoiturage – Adhésion de Tisséo Collectivités à la fédération Ecosyst'M – Autorisation de signer la convention**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre de la politique d'éco-mobilité portée par Tisséo Collectivités, une des orientations porte sur le covoiturage avec pour axes stratégiques :

- Créer une marque pour le service covoiturage et repositionner le référencement sur les réseaux numériques.
- Se mettre en capacité de fédérer les initiatives privées et d'initialiser une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
- Renforcer les partenariats publics et privés dans et en périphérie des territoires du SMTC, et s'inscrire dans les nouvelles structures liées au numérique.
- Elaborer une solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements.

Dans ce cadre, Tisséo Collectivités déploie ses partenariats avec les acteurs du covoiturage.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration du réseau de transports en commun sur le secteur Est du territoire, le TAD 106 évoluant en lignes régulières, certaines liaisons transversales ne seront plus desservies après étude du niveau de fréquentation de celles-ci.

En revanche, une solution complémentaire a été proposée aux communes concernées : le covoiturage de proximité. Il permet de proposer un service complémentaire aux transports collectifs en s'adressant plus particulièrement aux populations captives pour des déplacements transversaux et de proximité.

La fédération Ecosyst'M :

Créée en 2014, la fédération Ecosyst'M vise à soutenir les dynamiques locales en alliant covoiturage de proximité et projets collectifs.

Il s'agit de donner un rôle d'acteurs aux citoyens et commerces de proximité au travers de « fichets kilométriques » pour développer la mobilité de proximité et dynamiser l'économie locale avec l'appui des collectivités. Ces fichets kilométriques sont le moyen de paiement du covoituré et le covoitureur peut réutiliser ces fichets en bons d'achats chez les commerçants partenaires. Le covoituré contribue à hauteur de 5 cts/km pour obtenir les fichets kilométriques (fichets de 5 km) qu'il donne au covoitureur en échange du trajet effectué. Le covoitureur peut utiliser ces fichets auprès de commerçants partenaires, un fichet valant 25 cts.

Localement, le système se développe via une association, lancée ou soutenue par l'initiative de la collectivité. Cette association est chargée de :

- Informer sur l'offre de mobilité de proximité (transports collectifs, TAD, covoiturage, autopartage, vélos...).
- Distribuer les fichets kilométriques (aux covoiturés) et macarons (aux commerçants partenaires).
- Signer les pactes de covoiturage.
- Signer les pactes de partenariats de proximité avec les commerces qui s'engagent à accepter la contre-monnaie et à offrir 3 services de proximité.

Les services de proximité que peuvent offrir les commerçants partenaires sont les suivants : point d'informations, point de rencontre, prêt de parapluie, location de vélo, vente à emporter, appel, toilettes, connexion wifi, service colis, recharge énergie...

L'adhésion :

Le montant de l'adhésion pour la 1^{ère} année est porté à **13 000.00 € TTC.**, lié au développement du kit de lancement (flyers, fichets kilométriques, macarons conducteurs, pictogrammes de services, enseignes d'adhésion et kakémonos).

La cotisation annuelle est ensuite de 3 000.00 € TTC avec un **engagement sur 3 ans.**

Il est proposé au Comité Syndical d'adhérer à la fédération Ecosyst'M.

*
* * *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'adhérer à la fédération Ecosyst'M.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention.

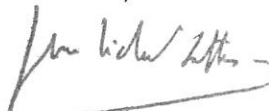
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses correspondant à la cotisation annuelle seront inscrites chaque année au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Document de travail



CONTRAT GRAND PARTENAIRE BIENFAITEUR 2018-2021



Entre les soussignés :

TISSEO Collectivités, dont le siège est situé 7 esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120 – 31011
TOULOUSE CEDEX 6, représenté Monsieur Jean-Michel LATTES, en qualité de Président et dûment
habilité à cet effet ;

Ci-après désigné TISSEO ou Grand Partenaire

D'une part,

Et

La Fédération ECOSYST'M, association loi 1901, dont le siège est 10 rue Preschez 92210 Saint Cloud,
représentée par Madame Béatrice VAUDAY, en qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet.
Ci-après désignée Fédération ECOSYST'M ou la Fédération

D'autre part,

Ci-après désignés individuellement « la Partie » ou collectivement « les Parties ».

TISSEO, Autorité Organisatrice des Mobilités de la métropole toulousaine, est titulaire d'une délégation de services publics pour la période 2017 à 2021 qui lui donne les compétences transport de 4 intercommunalités : Toulouse Métropole, Sicoval, Syndicat Intercommunal des transports publics de la région Toulousaine (SITPRT) et Muretain Agglomération.

Son périmètre d'action, 101 communes du PTU et 115 communes PDU, bénéficie d'un réseau constitué d'un métro, lignes A et B, de tramways, lignes T1 et T2, de Linéo, 10 lignes à l'horizon 2020, et d'un réseau de bus et de navettes.

Parallèlement à ce réseau, TISSEO a développé des modes alternatifs pour favoriser le porte à porte: site covoiturage.tisseo.fr avec garantie retour, transport à la demande, parcs de stationnement et parkings relais, parkings vélos et Mobibus.

TISSEO entend conjuguer ces offres de services pour répondre aux besoins de mobilité de des populations des territoires qu'il dessert, tout en optimisant les services qui favorisent une mobilité partagée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

C'est dans ce cadre que TISSEO s'associe à la Fédération ECOSYST'M.

La **Fédération ECOSYST'M** est une association consacrée à la mobilité de proximité et constitue un levier de développement des économies locales, à but non lucratif, pour désenclaver les territoires peu ou non desservis par des transports collectifs.

ECOSYST'M est une démarche collaborative pour les territoires de faible et de moyenne densité, qui s'appuie sur les échanges entre citoyens pour faciliter les déplacements de proximité dans un contexte de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES, de soutien aux activités économiques locales et de maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

ECOSYST'M est constitué de 3 briques interactives :



ECOSYST'M propose la mise en place d'un covoiturage de proximité citoyen et solidaire qui s'appuie sur le partage des frais de carburant à prix coutant. Il implique les habitants, les activités locales et les collectivités pour favoriser les échanges.

Le service de covoiturage ECOSYST'M s'applique sur des trajets le plus souvent inférieurs à 25 kms, et donne accès aux différents services de proximité proposés par les partenaires de proximité ECOSYST'M. Il favorise l'accès aux modes de transports collectifs existants, et s'inscrit dans un bouquet de services qu'il doit faire mieux connaitre aux citoyens en les rendant plus accessibles.

Une structure associative ou collaborative locale est labélisée ECOSYST'M par le Grand Partenaire ECOSYST'M, pour animer et développer les offres ECOSYST'M.

Elle s'appuie sur des structures de services publics qui délivrent aux conducteurs des macarons numérotés à coller sur le parebrise de leurs véhicules, distribuent aux passagers la monnaie ECOSYST'M constituée de coupons de 4 fichets de 5 kilomètres au recto, et de 4 Bons Energie au verso échangeables contre des produits et/ou services auprès des activités locales Partenaires de Proximité ECOSYST'M.

Le covoiturage ECOSYST'M, vise à promouvoir l'entraide solidaire et spontanée pour les déplacements de proximité, tout en développant une offre sécurisée : chaque covoitureur ECOSYST'M, conducteur et passager inscrits auprès de la structure labellisée, est référencé. L'usage de la monnaie ECOSYST'M permet une traçabilité des échanges.

TROIS PRINCIPES D'ACTION

Le Partenariat :

Les Grands Partenaires sont adhérents de la Fédération.

- Les Grands Partenaires Institutionnels sont des collectivités territoriales qui déploient ECOSYST'M sur leurs territoires, et contribuent au financement de son lancement.
- Les Grands Partenaires Publics, sont de grandes entreprises publiques ou parapubliques, qui proposent ECOSYST'M aux acteurs locaux, dans le cadre de leur politique RSE et Porte à Porte.
- Les Grands Partenaires Bienfaiteurs, sont les personnes physiques et morales intéressées par l'objet de la Fédération ECOSYST'M. Ils appuient ses actions, pour promouvoir une mobilité de proximité propre et durable, et apportent des contributions tant par leurs expertises que par le versement d'une cotisation.

Les Grands Partenaires attendent de la Fédération ECOSYST'M

- Un accompagnement pour développer les politiques de déplacements qu'ils soutiennent sur les territoires,
- Un retour de communication sur leurs activités, par les services de proximité rendus aux covoitureurs par les activités locales, partenaires de proximité ECOSYST'M, et la lettre ECOSYST'M diffusée aux adhérents.

La Proximité :

ECOSYST'M crée de la solidarité et du lien social au sein de la population locale pour favoriser les déplacements à moindre coût.

L'Adaptation au territoire :

Les activités locales partenaires proposent des services ciblés pour adapter l'offre de services de proximité ECOSYST'M aux particularités locales et à la diversité des attentes de la population.

La signature du contrat Grand Partenaire vaut adhésion de TISSEO à la Fédération ECOSYST'M et lui donne délégation de signature du Contrat de Franchise Citoyen.

Le Contrat de Franchise Citoyen, signé entre le Grand Partenaire et une structure collaborative ou associative, délivre le label ECOSYST'M et ses conditions d'attribution (animation locale, signature des Pactes de covoiturage, des Pactes de Partenariats de proximité avec les activités locales, gestion de la monnaie ECOSYST'M, mise en relation des covoitureurs...), et définit les rôles de chaque partie.

Le Grand Partenaire TISSEO fait partie du Collège B de la Fédération ECOSYST'M: institutions publiques et entreprises, membres bienfaiteurs, identifié dans les statuts de la Fédération.

ARTICLE 1- Objet de la convention

A travers ce Contrat, les Parties souhaitent poursuivre une relation partenariale durable et se fixent les quatre (4) objectifs suivants :

1. Combiner les offres de services de mobilité actives et collaboratives en s'appuyant sur les offres TISSEO et les offres existantes localement (covoiturage, taxis, TAD, vélo, etc)
2. Communiquer sur les initiatives de TISSEO pour offrir une diversité de services facilitant les déplacements de proximité auprès des populations des secteurs de moyenne et faible densité, peu desservis par les transports collectifs.
3. Compléter le catalogue de services ECOSYST'M pour que les activités locales Partenaires de Proximité puissent contribuer à promouvoir l'ensemble des offres et contribuer à la communication auprès des populations.
4. Favoriser toutes actions qui apportent une alternative à la voiture particulière, en favorisant les rabattements partagés sur le mode collectif et l'usage du mode cyclable.

ARTICLE 2 – Engagement de la Fédération ECOSYST'M

Conformément à ses statuts, la **Fédération ECOSYST'M** est une association consacrée à la mobilité de proximité et constitue un levier de développement des économies locales, à but non lucratif, pour désenclaver les territoires peu ou non desservis par des transports collectifs.

Dans ce cadre, la Fédération souhaite intervenir dans le ressort territorial de Tisséo Collectivités, en poursuivant notamment deux actions.

2-1 - Action 1 : Développer ECOSYST'M TISSEO dans les ressort territorial de Tisséo Collectivités

• Animation du réseau

L'objectif de la fédération est d'apporter un appui à l'association porteuse du label ECOSYST'M pour promouvoir les offres de déplacements partagés auprès des populations les moins connectées, et développer autant d'alternatives que possible pour parer aux insuffisances de dessertes de transports collectifs, afin de réduire l'usage du véhicule individuel en autosoliste.

La Fédération ECOSYST'M s'engage à capitaliser et à transférer son ingénierie à l'association labellisée, et aux autres associations à venir sur d'autres secteurs du ressort territorial de Tisséo Collectivités

La Fédération ECOSYST'M sera amenée à réaliser notamment les actions suivantes :

- Organisation de regroupements des acteurs ECOSYST'M;
- Conseil et expertise (participations à des réunions statutaires des membres du réseau, missions d'audit) ;
- Développer le site internet www.ecosystem.fr, support de communication et accès privilégié aux outils spécifiques de gestion et de développement ECOSYST'M.
- Construire dans l'onglet « Territoire » du site ECOSYST'M, une page spécifique « ECOSYST'M TISSEO » qui identifie l'ensemble des modes de déplacements partagés et actifs (vélo) à disposition de tous les habitants du périmètre pour se rabattre sur les points de desserte de TISSEO et pour tout autre destination de proximité.
- Intégrer à cet onglet un lien avec le site de TISSEO.

La Fédération ECOSYST'M veillera à ce que ces actions répondent aux besoins et attentes de TISSEO.

• Développement de partenariats

La Fédération ECOSYST'M favorisera l'engagement de ses partenaires ECOSYST'M, pour mettre en place les conditions favorables au développement d'ECOSYST'M TISSEO.

A cette fin, la Fédération ECOSYST'M réalisera des actions suivantes :

- Promotion et actions de communication auprès des Grands Partenaires ECOSYST'M et autres partenaires,
- Mise en relation des partenaires et identification d'intérêts croisés,
- Élaboration et rédaction de documents précisant les attentes et engagements respectifs des partenaires ECOSYST'M.

• Actions spécifiques à TISSEO

La Fédération ECOSYST'M apportera son soutien à toutes initiatives des différents secteurs du ressort territorial, qui souhaiteraient bénéficier du montage expérimenté par TISSEO pour simplifier les déplacements de proximité sur l'Est de la métropole toulousaine.

- Pour promouvoir le concept ECOSYST'M complémentaire de l'offre de transport développée par TISSEO,
- Pour informer les communes de la métropole toulousaine qui souhaitent développer
- ECOSYST'M.

Par ailleurs, la Fédération ECOSYST'M assurera les actions suivantes :

- Suivi du présent Contrat, selon les modalités prévues à l'article 5 des présentes
- Mise à jour annuelle du catalogue de services ECOSYST'M, intégrant les offres spécifiques à
- TISSEO.
- Recherche de partenariats complémentaires pour ECOSYST'M portés par TISSEO,
- Mise à jour du listing des Partenaires de Proximité signataires du Pacte de Partenariat de
- Proximité avec la structure locale ECOSYST'M.
- Appui logistique et apport d'expertises à la structure labellisée ECOSYST'M.
- Information de la politique mobilité soutenue par TISSEO lors des manifestations de regroupement des Partenaires ECOSYST'M, et diffusion dans les rapports et guides ECOSYST'M.

Toute communication et documents relatifs à ECOSYST'M TISSEO, seront systématiquement porteurs du logo de TISSEO Collectivités, avec précision du territoire d'expérimentation.

Les textes relatifs à la politique menée par TISSEO, devront être préalablement validés par TISSEO Collectivités avant toute diffusion.

2-2 - Action 2 : Apporter un appui aux territoires de TISSEO pour le déploiement d'ECOSYST'M

• Appui de la Fédération au Grand Partenaire TISSEO

A la demande de TISSEO, la Fédération ECOSYST'M apportera son appui pour valider la mise en place d'ECOSYST'M, sur les territoires qui auront fait l'objet d'une sélection préalable et concertée. Elle établira un dossier de présentation pour les acteurs du territoire, afin de favoriser l'adhésion.

L'intervention de la Fédération ECOSYST'M se fera en collaboration avec le référent désigné par TISSEO.

L'appui de la Fédération dans le cadre du Grand Partenariat TISSEO - Fédération ECOSYST'M, comportent notamment les phases principales suivantes :

- Les réunions préalables à la réalisation de l'étude de faisabilité ECOSYST'M (rencontres avec la ou les collectivités candidates).
- Etudes d'opportunité : potentiel ECOSYST'M sur le territoire :
 - nombre de covoitureurs potentiels,
 - potentiel de réduction de gaz à effet de serre,
 - estimation du nombre de partenaires de proximité.

2-3 - Moyens mis en œuvre par la Fédération ECOSYST'M

La Fédération, propriétaire de la marque et du concept ECOSYST'M, utilisera l'ingénierie et les savoir-faire qu'elle a capitalisés dans l'exercice de ses missions.

- les compétences juridiques, financières et techniques;
- ses outils d'information et de communication sur le concept ;
- son réseau de partenaires publics, privés et institutionnels ;
- ses outils d'expertise et d'accompagnement en montage de projet ;
- ses supports méthodologiques.

ARTICLE 3 – Engagements de TISSEO

TISSEO s'engage à apporter les supports matériels qu'il jugera opportun et les compétences nécessaires à l'atteinte de l'objectif mentionné à l'article 1 du Contrat, que ce soit pour l'animation et le développement d'ECOSYST'M sur le territoire qu'il dessert.

3-1 - Contribution de TISSEO à l'animation et au développement d'ECOSYST'M

TISSEO s'engage à désigner un référent ECOSYST'M, en charge de représenter la Fédération ECOSYST'M dans son ressort territorial.

Ce référent ECOSYST'M est chargé de l'appui et de l'animation d'ECOSYST'M, de l'interface avec la Fédération ECOSYST'M, et participe à la construction du catalogue de services portés par les Partenaires de Proximité en proposant des services de proximité facilitant les déplacements de proximité de la population.

3-2 - Engagements de TISSEO pour le développement d'ECOSYST'M.

TISSEO est le Partenaire de la Fédération pour développer ECOSYST'M en s'appuyant sur les structures de services publics du territoire. Son objectif est d'assurer la couverture de l'ensemble des secteurs de moyenne et faible densité de son territoire.

- Il identifie les structures de services et associations à labelliser, et propose à la Fédération les secteurs prioritaires capables de développer ECOSYST'M,
- Il propose le déploiement d'ECOSYST'M aux collectivités, en accord avec sa stratégie de développement,
- Il prend en charge les missions d'accompagnement de la Fédération pour le montage d'ECOSYST'M, détaillées en 4.2.
- Il précise les termes du message imprimé au bas des fichets kilométriques, et à la signature de TISSEO.

TISSEO trouve dans le partenariat avec la Fédération ECOSYST'M un vecteur supplémentaire pour exercer sa responsabilité sociétale en s'impliquant dans la vie locale, en renforçant ses liens avec les acteurs du développement des territoires et en apportant une alternative citoyenne et solidaire à l'insuffisance des transports collectifs.

En outre, TISSEO conserve à sa charge pendant la durée de la présente convention, le temps consacré par le référent de la Fédération ECOSYST'M qu'il a désigné, et les frais afférents aux missions qu'il exécute pour animer ECOSYST'M sur le territoire de la métropole toulousaine.

ARTICLE 4 – Montant de l'adhésion et modalités de règlement.

4-1 – Adhésion annuelle de TISSEO pour l'animation et le développement d'ECOSYST'M

L'adhésion annuelle de TISSEO à la Fédération ECOSYST'M, est fixée à trois Mille euros (3000) €TTC par année.

Le Contrat Grand Partenaire a une durée de 3 ans et est renouvelable par tacite reconduction au terme de son échéance, excepté si TISSEO a signifié à la Fédération le renoncement à ce partenariat 6 mois avant sa date d'échéance.

Si l'information de non reconduction est adressée moins de 6 mois avant l'échéance, la 1^o année suivant l'échéance, fera l'objet d'une contribution pour l'année entière.

4-2 – Participation à la mise en place du label dans le ressort territorial de Tisséo

Les collectivités réalisent les diagnostics et les démarches de partenariats de proximité auprès des activités locales avec l'appui de la structure locale labellisée ECOSYST'M. L'Association ECOSYST'M assure l'animation, l'implication des partenaires de proximité, la signature des Pactes de covoiturage et de Partenariat de Proximité

L'intervention de la Fédération ECOSYST'M pour accompagner la mise en place opérationnelle d'ECOSYST'M comprend :

- La rédaction du Contrat de Franchise Citoyen qui délivre le label ECOSYST'M,
- L'adaptation des Pactes de covoiturage et de Partenariats de Proximité,
- Conception du kit du lancement : flyers, fichets kilométriques, macarons conducteurs, pictogrammes de services, enseignes d'adhésion et kakemonos,
- Réunions locales, cadrage, coordination, manifestations.

Le montant de cette mission d'accompagnement est évalué à 10 000 € HT, réparti en 4 lots détaillés en annexe.

Cette mission anticipe le déploiement d'ECOSYST'M, les interlocuteurs locaux, animateurs d'ECOSYST'M, seront qualifiés au terme de ce 1^{er} montage pour porter le concept sur d'autres territoires. Les financements seront à prévoir pour l'achat de kits supplémentaires (par le Partenaire ou les acteurs territoriaux impliqués).

La Fédération poursuivra ses missions de suivi au titre du Grand Partenariat TISSEO – Fédération pendant toute la durée du Contrat.

4-3 - Modalités de versement de l'adhésion annuelle et de la participation ponctuelle au déploiement dans le ressort territorial du label

La somme due par TISSEO à la Fédération ECOSYST'M, soit 13 000€HT pour la première année, sera versée une (1) fois à réception de la facture.

Les années suivantes, seul le montant de l'adhésion sera versé par Tisséo Collectivités, soit 3 000€HT
La facture devra être adressée à :

TISSEO Collectivités
Monsieur Jean-Michel LATTES
7 esplanade Compans-Caffarelli,
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6,

Le versement s'effectuera par virement bancaire :

Fédération ECOSYST'M
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-De-France
Etablissement : 18206
Guichet : 00439
N° de compte : 65036454983
Domiciliation : BOULOGN RHIN DAN (00439)

ARTICLE 5 – Modalités de Mise en œuvre et de suivi du partenariat

Afin de réunir les conditions d'une mise en œuvre dynamique du présent partenariat, les Parties s'engagent à une concertation régulière et réciproque.

Pour la mise en œuvre du Contrat Grand Partenaire, les Parties s'engagent à mettre en place un comité de suivi composé en nombre égal de représentants de TISSEO et de la Fédération ECOSYST'M, qui se réunira aussi souvent que nécessaire à la demande de l'une des Parties pour faire le point sur l'exécution du présent contrat. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu rédigé par la Fédération et précisant les décisions qui seront proposées aux Parties.

Toute modification du Contrat fera l'objet d'un avenant signé des Parties.

ARTICLE 6 – Communication

Afin de valoriser le présent partenariat entre TISSEO et la Fédération ECOSYST'M, les Parties pourront faire état de l'existence du présent Contrat, notamment à l'occasion de manifestations ou de communications aux médias.

TISSEO pourra, dans le respect des chartes graphiques en vigueur, utiliser les marques verbales et semi-figuratives ECOSYST'M dans sa communication interne et externe.

La Fédération ECOSYST'M pourra dans le respect de la charte graphique de TISSEO en vigueur, utiliser le logo TISSEO dans sa communication interne et externe.

Les Parties s'informent mutuellement et préalablement des opérations de communication envisagées, quelles que soient leur forme.

Dans cette hypothèse, l'émetteur de la communication s'engage à faire valider par l'autre Partie tout support de communication et d'information prévu (maquettes, outils...) au minimum trente (30) jours avant l'impression ou la diffusion. A défaut d'accord express intervenant dans un délai de dix (10) jours, l'accord sera réputé donné.

Chaque Partie dispose de la faculté de s'opposer à toute action de communication menée par l'autre, dans le cadre de la présente convention, qui pourrait nuire à son image.

ARTICLE 7 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1^{er} Décembre 2018, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2021.

ARTICLE 8 - Indépendance et capacité des Parties

Le présent contrat ne constitue pas une société, ni une association de fait, et ne crée pas de lien de subordination entre les Parties.

ARTICLE 9 - Litiges

Tout différend portant sur l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la cessation de ce Contrat Grand Partenaire et de ses annexes sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les Parties dans un délai de trente (30) jours suivant sa constatation, soumis à la compétence des Tribunaux français compétents.

ARTICLE 10 - Non exclusivité

Le présent Contrat Grand Partenaire est conclu sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires, quand bien même seraient-ils concurrents.

ARTICLE 11 - Cession

Aucune des Parties ne peut, sans le consentement de l'autre, céder ou transférer, à titre onéreux ou gratuit, totalement ou partiellement, à un tiers le bénéfice des droits et obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 12 - Résiliation

En cas d'inobservation par l'une ou l'autre des Parties d'une obligation mise à sa charge par le présent Contrat, la Partie créancière de l'obligation inexécutée mettra l'autre Partie en demeure de cesser cette inobservation dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception lui demandant d'y remédier. Si la mise en demeure reste infructueuse dans le délai précité, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit, sans préavis et sans qu'il ne soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire.

Fait en deux (2) exemplaires originaux.

A Paris le 3^o décembre 2018

Pour la Fédération ECOSYST'M
La Présidente

Béatrice VAUDAY

Pour TISSEO,
le Président de TISSEO Collectivités

Jean-Michel LATTES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Présentation ECOSYST'M Octobre 2018

PROJET

PROXIMITE ET LIEN SOCIAL SECTEUR DE FAIBLE ET MOYENNE DENSITE COVOITURAGE DE PROXIMITE CITOYEN ET SOLIDAIRE



ECOSYST'M

Système de Mobilité Durable

Pour une nouvelle dynamique des territoires

Octobre 2018



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-4-2D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ECOSYST'M : UNE AMBITION COLLECTIVE

Donner un rôle d'acteur aux citoyens et commerces de proximité pour développer la mobilité de proximité et dynamiser l'économie locale de proximité, créer du lien social et rompre avec l'isolement, avec l'appui des collectivités.



LES ENJEUX

Budget transport en milieu périurbain peu dense

- 15% du revenu des ménages
- 4 ménages sur 5 ont une voiture
- 1 ménage sur 3 en a 2
- Cout annuel d'un véhicule (occasion) : 2600 €/an
- Dont la moitié de dépenses de carburant : 1300 €

IMPACT des déplacements de proximité sur l'environnement

- 82% des trajets < 20 kms
- Taux d'occupation VP des trajets < 20 kms : 1,22
- 1 déplacement sur 2 < 5 kms
- Transports responsables de 27% des émissions de GES
- Mobilité locale : 98,7% des déplacements dont 65% en VP

- Le véhicule individuel reste indispensable dans les zones périurbaines de faible densité
- L'efficacité énergétique est un enjeu crucial pour atteindre le facteur 4

Des échanges directs entre citoyens d'un même territoire, qui favorisent la vie sociale, l'entraide, et le respect mutuel pour faciliter les déplacements de proximité.

Objectif Facteur 4

- + DESENCLAVER LES TERRITOIRES LES MOINS BIEN DESSERVIS
- + APPORTER AUX TERRITOIRES LA MAITRISE DE LA MOBILITE DE PROXIMITE
- + FAVORISER LA MOBILITE DE PROXIMITE AVEC L'APPUI DES ACTIVITES LOCALES PARTENAIRES
- + LUTTER CONTRE L' ISOLEMENT ET FAVORISER LES RELATIONS HUMAINES
- + CRÉER UNE DIVERSITE DE SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS AVEC LES COMMERCES DE PROXIMITE
- + DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES , PARTENAIRES DE PROXIMITE
- + REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES GAZ A EFFET DE SERRE



COMBINER mobilité de proximité et soutien à l'entrepreneuriat pour réduire les émissions de GES

- Covoiturage de proximité pour les distances < 25-30 kms, avec participation aux frais d'essence à prix coutant pour les passagers (6cts/km)
 - Soutien aux activités locales : monnaie locale issue du covoiturage acceptée par les activités de proximité partenaires
 - Commerces de proximité: promoteurs d'ECOSYST'M via l'apport de services de proximité et d'informations sur le dispositif
- Soutien au développement de nouvelles activités
 - Espaces de télétravail pour les actifs salariés et indépendants
 - Projets collaboratifs

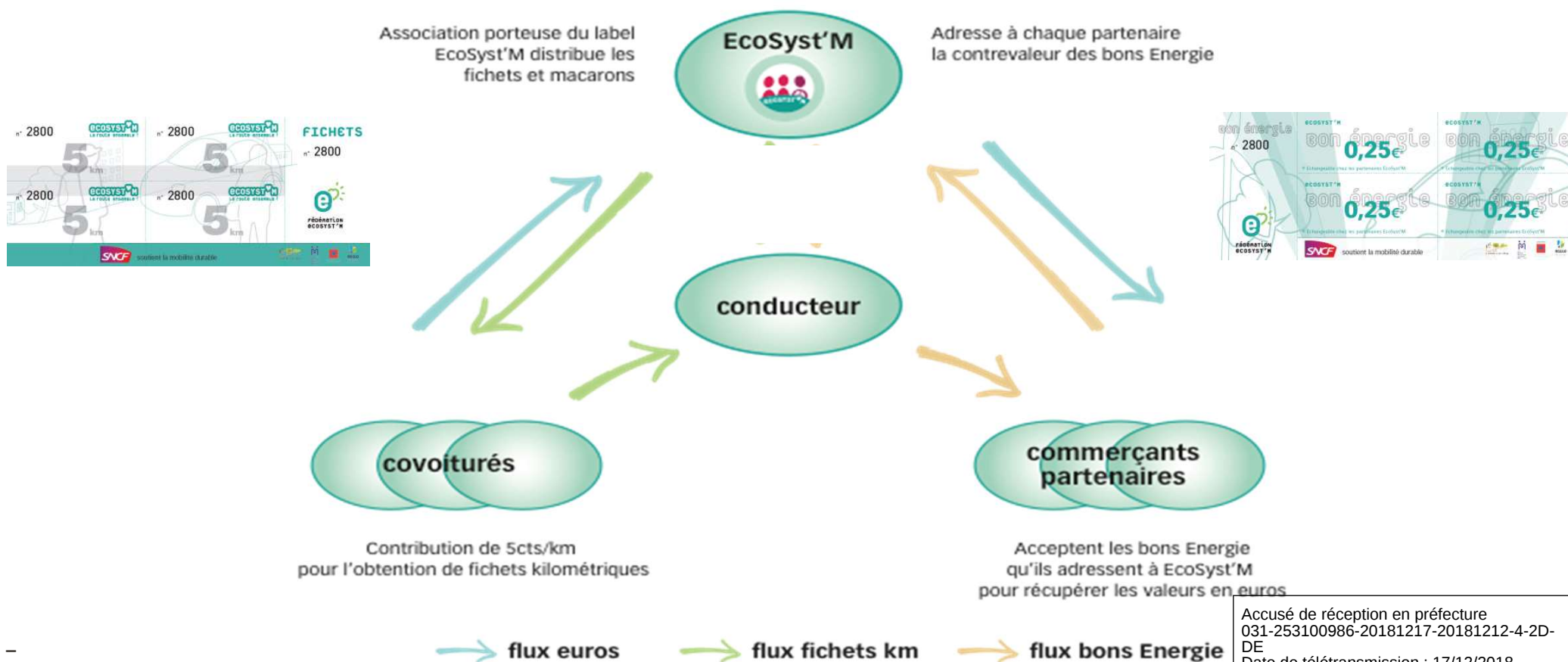
➤ Réduire le nombre de VP → - 30% GES 2030
(- 1 voiture / ménage possédant au moins 2 voitures).

CIBLES

Populations → personnes fragiles, âgées, jeunes en difficulté, sans accès numérique.

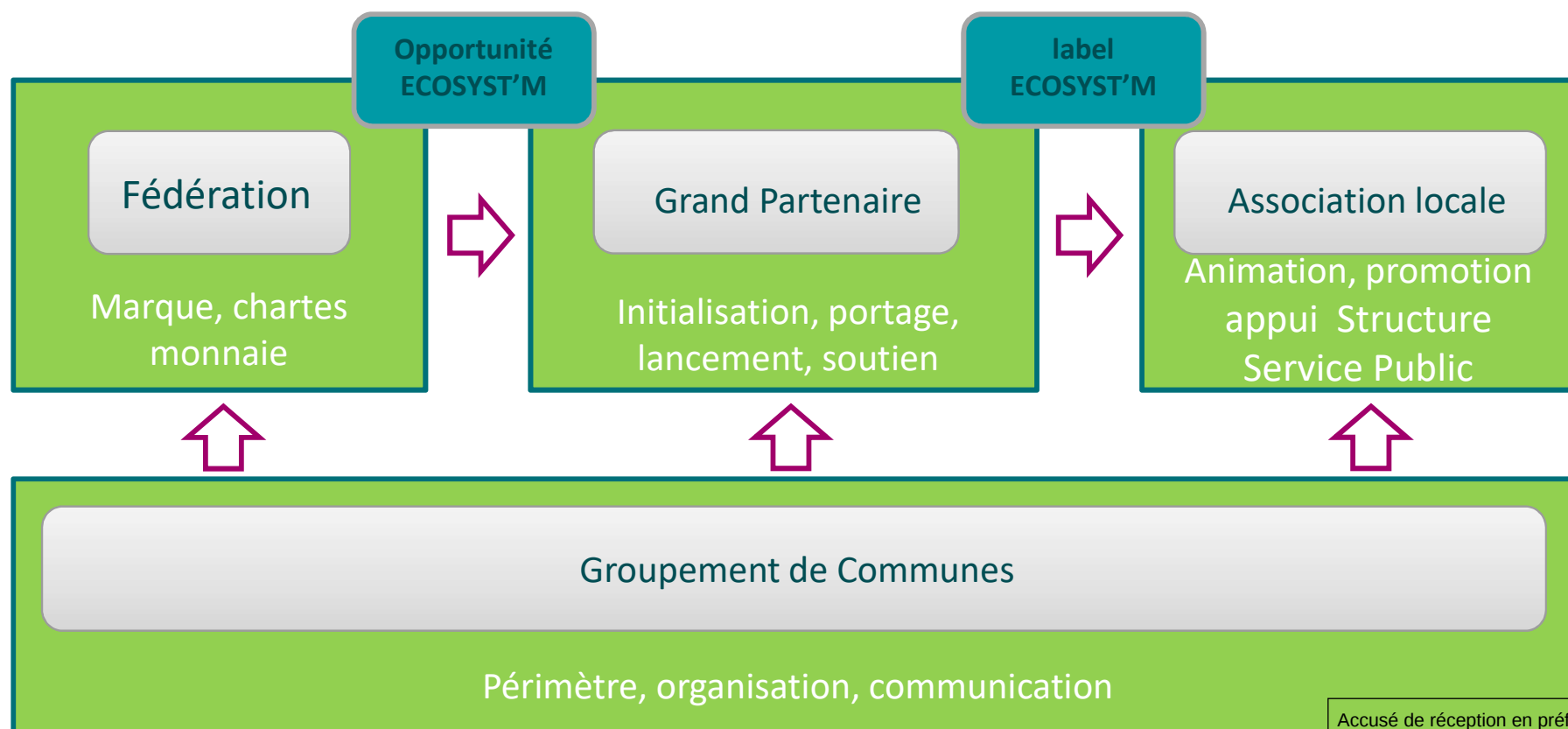
Territoires → pas ou peu desservis par les Transports Collectifs

FICHETS KILOMETRIQUES ET BONS ENERGIE POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



ETAPES DE MONTAGE

- Signature Contrat Grand Partenaire ECOSYST'M
- Signature Contrat de Franchise Citoyen : label ECOSYST'M décerné par le Grand Partenaire à une structure collective ou associative locale
- Signature Pactes de Partenariats Proximité : Structure locale/activités de proximité





Commune d'AYEN, 740 habitants (2013)

Inscriptions covoitureurs /tranche d'âge mi 2015

20-40	11	→ 22%
40-60	11	→ 22%
60-80	16	→ 32%
Plus de 80	12	→ 24%

→ 50 covoitureurs

Population 2016 :

+ 45 habitants

~ 20 ménages supplémentaires dont
50% retraités et 50% actifs

12 commerces
Partenaires de
Proximité
→ Bons
Energie/YACA

Extension aux 7 communes voisines avril 2016

3600 habitants, 22 partenaires → 90 covoitureurs avril 2017

ASSOCIATION ECOSYST'M : ANIMATEUR ET ASSEMBLEUR

- Consacrée à la mobilité de proximité: covoiturage, vélo, TAD, transports collectifs, autopartage, etc.
- Distribue fichets kilométriques et macarons
- Signe les Pactes de covoiturage
- Signe les Pactes de Partenariats de Proximité avec les commerces qui s'engagent à accepter la monnaie issue du covoiturage et à offrir 3 services de proximité.
- Appuyée sur une structure de service public.
- Relayée par les Secrétariats de Mairies des communes du périmètre

Plan de charge de l'association

- Communes et Secrétariats de Mairies du périmètre ECOSYST'M
- Démarches auprès des activités locales, futurs Partenaires de Proximité
- Autres relais: centres de gériatrie, Offices de tourisme, Associations
- Loueurs de vélos, de voitures
- Taxis, transporteurs,
- Manifestations de promotion d'ECOSYST'M
- Gestion des bons Energies



❑ Distribution

La structure de service public et les secrétariats de mairies, font signer aux covoitureurs le Pacte de covoiturage, remettent aux passagers des coupons kilométriques/Bons Energie et aux conducteurs un macaron à coller sur le parebrise.

❑ Inscription

Les covoitureurs s'inscrivent gratuitement sur une plateforme covoiturage pour rechercher un trajet en covoiturage ou y poster les trajets qu'ils effectuent fréquemment, en précisant leur adhésion ECOSYST'M, et le règlement du trajet en Bons Energie.

❑ Aide aux covoitureurs

Les personnes les moins à l'aise avec le numérique, contactent la structure de service public qui organise leurs déplacements en recherchant un conducteur ECOSYST'M sur la plateforme ou sur sa base de données.

❑ Rendez-vous

Le rv entre covoitureurs est situé sur le trajet du conducteur, ou dans un commerce Partenaire de Proximité, qui offrent 3 services pratiques pour faciliter les déplacements de proximité.

❑ Monnaie ECOSYST'M

Les covoitureurs font leurs achats dans les commerces de proximité partenaires, avec les Bons Energie qu'ils ont récoltés en prenant des passagers.



EXEMPLES DE PROMOTION GRAND PARTENAIRE

- Distribution de fichets de 4 coupons de 5 km remis gratuitement aux personnes cibles (appui des CCAS)
- 20 % de réduction à tout achat réalisé avec des Bons Energie entre le 15 et 31 octobre
- Versement d'une dotation compensatoire par le Grand partenaire à l'association
- Campagne de presse pour les Partenaires de Proximité
- Partenaires de Proximité affichés sur les flyers et la lettre ECOSYST'M

GRANDS PARTENAIRES ECOSYST'M

Institutionnel



Grand Compte



Bienfaiteur



AUTRES PARTENAIRES





11/04/2014 - Grand Prix des Collectivités Responsables – TBS Toulouse

03/02/2016 - Trophée EcoActions - EcoMaires - Assemblée Nationale

30/06/2016 - 21 Solutions pour Demain – COMITE 21

10/10/2017 – 2° Prix MSAP remis par la Caisse des dépôts

15/11/2017 – Trophée des Réserves de Biosphère, EPIDOR, remis à l'UNESCO



RENSEIGNEMENTS ET CONTACT



Béatrice VAUDAY

Tél.: 06 09 18 22 82

beatrice.vauday@ecosystm.fr

www.ecosystm.fr

BÉATRICE VAUDAY Présidente & Fondatrice



Responsable des gares et haltes TER SNCF pendant 15 ans, **Béatrice Vauday** a industrialisé les services des gares régionales:: gamme des MUST et halte écodurable en les situant au cœur de plateformes de mobilité durable.

Elle est l'initiatrice des Paniers Fraîcheurs dans les gares, et a animé Gare 2030 : accès au mode ferroviaire dans la ville de demain, associant nouvelles mobilités et nouveaux usages. Béatrice VAUDAY a écrit plusieurs guides pratiques (dt guide EcoGare) pour mener des projets partagés avec les acteurs locaux dans une démarche collaborative.

Elle se consacre aujourd'hui au développement d'opérations partagées s'appuyant sur une économie circulaire et collective pour déployer la mobilité de proximité pour le bien être des populations les plus isolées. Elle a mené en 2017 avec *the SHIFT PROJECT* les travaux sur la mobilité dans les zones de moyennes densités et rurales.

Son nouveau concept: **EcoSyst'M, Système de Mobilité Durable**, mis en place dans un village de Corrèze (Ayen 780 hbts) et les 7 communes voisines, allie mobilité durable, services de proximité, et soutien à l'entrepreneuriat, et conforte le développement économique local. Il se développe sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine, avec SNCF TER, Département de la Corrèze, Club des villes et Territoires Cyclables, tous Grands Partenaires ECOSYST'M.

Le Comité 21 a récompensé EcoSyst'M en l'identifiant comme une des *21 solutions pour Demain*.

Le 1° guide pratique ECOSYST'M: Partenariat de Proximité, Lien Social et Mobilité,. est paru en novembre 2017. le 2° guide paraîtra fin 2018 avec le soutien du Ministère de la Cohésion des territoires.

PRINCIPALES EXPÉRIENCES :

- MOE Architecte et urbaniste
- Enseignante AMUR Ecole Ponts & Chaussées Module Flash
- Présidente Fédération ECOSYST'M
- Présidente ECOSYST'M SAS
- Entreprise SNCF
- Directrice Mobilité & Territoires
Directrice des Gares Régionales- SNCF PROXIMITES
- Responsable du pôle Développement Régional - Direction des Gares

PROFIL :

- Architecte DPLG
- Urbaniste ENPC:

EXPERTISES :

- Montage d'opérations partagées
- Economie circulaire et collective
- Mobilité durable
- Consultations : Appel à projets, projets flash
- Guide Pratique ECOSYST'M : Partenariat de Proximité, Lien Social et Mobilité
- Eco Gare (guide) et Gare 2030
- Schéma Directeur pour une Mobilité décarbonée

➤ PRINCIPAUX PROJETS

- Projets Flash : 3 semaines pour un projet, étudiants architectes et paysagistes
- Appel à projet : Mur Art Liberté Paris rue d'Alsace, quais RER D,
- ECOSYST'M d'Ayen + 7 communes
- Plateforme de mobilité durable, Saverne, Riom, Auxerre, Dole, Saint Malo,...
- Gamme des MUST: HUST et KUST (Toulouse Matabiau), Module Universel de Services TER.
- Halte Ecodurable, gare évolutive
- Paniers Fraîcheurs et premiers PIMMS dans les gares